

**Vous quittez la Haute école, vous souhaitez récupérer votre caution ?**

**Complétez le formulaire suivant :** <https://forms.office.com/r/qXrfejvuYN>

Vous recevrez un accusé de réception de votre demande par e-mail à l'adresse que vous aurez indiquée dans le formulaire. Pensez à indiquer votre adresse personnelle et non votre adresse @isfsc.be.

Si vous n'êtes pas en ordre avec l'un des services, vous en serez averti-e par e-mail. Dans ce cas le remboursement de la caution ne pourra avoir lieu qu'après la régularisation de votre dossier par vos soins.

Notez qu'en périodes de fin et de début d'années académiques, un délai supplémentaire pour le traitement de la demande peut être nécessaire.

**Merci de votre précieuse collaboration et bonne continuation dans vos projets !**